

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MÉDITERRANÉE PORTE DES MAURES

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du LUNDI 13 JUILLET 2020 à 10 H 00

SALLE DES FÊTES YANN PIAT
La Londe les Maures

Date de la convocation : jeudi 9 juillet 2020

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur François ARIZZI, Maire de Bormes les Mimosas - **Madame Gisèle FERNANDEZ**, Maire adjointe de Bormes les Mimosas - **Monsieur Daniel MONIER**, Maire adjoint de Bormes les Mimosas - **Madame Véronique PIERRE**, Conseillère municipale de Bormes les Mimosas - **Madame Christine AMRANE**, Maire de Collobrières - **Monsieur Bernard MOUTTET**, Maire de Cuers - **Monsieur Gérard CABRI**, Maire Adjoint de Cuers - **Madame Marie-Noëlle MARTEDDU**, Maire adjointe de Cuers - **Madame Bénédicte LEROY**, Maire adjointe de Cuers - **Monsieur Robert LUPI**, Conseiller municipal de Cuers - **Monsieur François de CANSON**, Maire de La Londe les Maures - **Madame Nicole SCHATZKINE**, Maire adjointe de La Londe les Maures - **Monsieur Gérard AUBERT**, Maire adjoint de La Londe les Maures - **Madame Cécile AUGÉ**, Maire adjointe de La Londe les Maures - **Monsieur Bernard MARTINEZ**, Conseiller municipal de La Londe les Maures - **Monsieur Gil BERNARDI**, Maire du Lavandou - **Madame Charlotte BOUVARD**, Maire adjointe du Lavandou - **Monsieur Jean-Laurent FELIZIA**, Conseiller municipal du Lavandou - **Monsieur Patrick MARTINELLI**, Maire de Pierrefeu du Var - **Monsieur Jean-Bernard KISTON**, Maire adjoint de Pierrefeu du Var - **Madame Priscilla BRACCO**, Maire adjointe de Pierrefeu du Var.

Afférents au Conseil Communautaire : 21	En exercice : 21	Qui ont pris part : 21
--	-----------------------------	-----------------------------------

Déclaration de Madame Gisèle FERNANDEZ, doyenne de l'assemblée :

« Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux, Chers Collègues nouvellement élus ou réélus, Chers Amis,

Je dois à une circonstance bien involontaire de ma part (mon âge) le privilège de m'adresser à vous en cette séance d'installation du Conseil communautaire.

Cher Président sortant, lors de votre appel j'ai pris un sacré coup de vieux !

Une phrase de Marguerite Yourcenar me revient en mémoire : "Quand on vieillit, sans doute parce que l'on va moins vite, les honneurs nous rattrapent"

J'ai donc l'honneur et même le privilège de l'âge, puisqu'on apprend à y trouver quelques avantages, d'occuper ce fauteuil pour le premier Conseil de la mandature. Un fauteuil que je vais « malheureusement » devoir libérer dans quelques instants !

Pierre-Christian Taittinger, à l'éloquence reconnue, avait commencé son discours à la Mairie de Paris par cette phrase : "Les discours du doyen doivent avoir un charme, c'est d'être suffisamment longs pour être intéressants, et suffisamment courts pour n'ennuyer personne."

Je vous rassure, dès à présent, en vous confirmant que c'est bien l'objectif que je me suis fixé.

Aussi j'aurai quelques mots personnels pour vous dire l'émotion qui est la mienne en cet instant de présider l'assemblée communautaire, d'un territoire que j'aime, assemblée au sein de laquelle je siégerai avec grand plaisir.

Je suis fière d'appartenir à cette belle équipe communautaire.

Cette équipe composée d'hommes et de femmes porte déjà en elle des valeurs individuelles mais elle devra aussi développer des valeurs collectives d'engagement qui permettront de continuer le travail engagé depuis 10 ans et parfaitement bien engagé.

En tant que « sage » de cette assemblée et avant de passer à l'essentiel de ce Conseil, je souhaiterais vous dire, chers collègues, combien il est important que les décisions que vous prendrez soient toujours le reflet des aspirations de notre population dans son ensemble, faisant fi des égos, rancœurs et décisions partisans.

Quelles que soient les difficultés rencontrées, n'oubliez pas que nous devons les partager et que cela doit créer entre nous une solidarité certaine et sereine, base essentielle à un travail en commun.

Il en naîtra même une forme d'amitié d'autant plus solide qu'elle n'implique aucun reniement à nos convictions.

Je sais que, nous élus, nous continuerons de donner le meilleur de nous-même à ce territoire entre terre et mer qui le mérite tant et que nous aimons. »

Madame la Doyenne de l'assemblée déclare la séance ouverte

N° 31/2020 : INSTALLATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MÉDITERRANÉE PORTE DES MAURES

Madame la Doyenne de l'assemblée expose :

La réunion du premier Conseil communautaire après le renouvellement intégral des conseils municipaux des communes membres de notre établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, acte l'installation des élus nouvellement désignés pour représenter leur commune au sein de l'instance de gouvernance intercommunale.

Le nombre de conseillers communautaires par commune est défini par arrêté préfectoral en date du 9 septembre 2019, tel que ci-dessous :

Cuers :	5 conseillers communautaires
La Londe les Maures :	5 conseillers communautaires
Bormes les Mimosas :	4 conseillers communautaires
Pierrefeu du Var :	3 conseillers communautaires
Le Lavandou :	3 conseillers communautaires
Collobrières :	1 conseiller communautaire (+ 1 suppléant)

Soit un total de : 21 conseillers communautaires

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 5211-6 et L 5211-8 ;
VU le Code électoral et notamment son article L 273-3 ;
VU la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers municipaux, des conseillers départementaux et des conseillers communautaires ;
VU l'arrêté préfectoral n°69/2013 du 9 septembre 2019 portant nouvelle répartition des sièges entre les communes au sein du conseil communautaire de la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures ;
VU les résultats des élections municipales organisées les dimanches 15 mars 2020 et 28 juin 2020 ;
CONSIDÉRANT que les conseillers communautaires sont élus pour la même durée que les conseillers municipaux de la commune qu'ils représentent et renouvelés intégralement à la même date que ceux-ci dans les conditions prévues à l'article L.227 du code électoral ;
CONSIDÉRANT que l'organe délibérant de la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures doit se réunir au plus tard le vendredi 17 juillet 2020 en application du VII de l'article 19 de la loi du 13 mars 2020.

En vertu des dispositions susvisées,

Madame la Doyenne de l'assemblée procède à l'appel, et à l'installation des délégués du conseil communautaire.

Sont déclarés installés :

Monsieur François ARIZZI, Madame Gisèle FERNANDEZ, Monsieur Daniel MONIER, Madame Véronique PIERRE, Madame Christine AMRANE, Monsieur Bernard MOUTTET, Monsieur Gérard CABRI, Madame Marie-Noëlle MARTEDDU, Madame Bénédicte LEROY, Monsieur Robert LUPI, Monsieur François de CANSON, Madame Nicole SCHATZKINE, Monsieur Gérard AUBERT, Madame Cécile AUGÉ, Monsieur Bernard MARTINEZ, Monsieur Gil BERNARDI, Madame Charlotte BOUVARD, Monsieur Jean-Laurent FELIZIA, Monsieur Patrick MARTINELLI, Monsieur Jean-Bernard KISTON, Madame Priscilla BRACCO.

Madame Cécile AUGÉ, Conseillère Communautaire, est désignée à l'unanimité avec **21 voix pour**, en qualité de secrétaire de séance.

N° 32/2020 : ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Madame la Doyenne de l'assemblée expose :

Lors du premier Conseil communautaire consécutif au renouvellement intégral des conseils municipaux, l'organe délibérant, sous la présidence de la Doyenne d'âge de l'assemblée, doit procéder à l'élection du Président de la Communauté de communes.

Avant de procéder à l'élection, la Présidente de l'assemblée fait procéder à la désignation de deux assesseurs pour tenir avec elle le bureau de vote.

Sont désignés assesseurs :

Madame Christine AMRANE et Monsieur Patrick MARTINELLI.

Vote : Unanimité (21 voix pour)

La Présidente rappelle que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la Communauté de communes est élu par le Conseil de la Communauté parmi ses membres, au scrutin secret à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-4 et L2122-7 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-2 ;

CONSIDÉRANT l'installation du Conseil de la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures consécutivement au renouvellement général des conseils municipaux au sortir des élections du 15 mars et 28 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT que les conditions matérielles nécessaires au déroulement de l'élection sont présentes.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- DE PROCÉDER à l'élection du Président.

La Présidente demande aux conseillers communautaires souhaitant présenter leur candidature au poste de Président de la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures, de bien vouloir se faire connaître.

Est enregistrée la candidature de Monsieur François de CANSON

La Présidente de séance invite les membres de l'assemblée à procéder au vote à bulletin secret à l'appel de son nom.

Les assesseurs tiennent le bureau de vote et procèdent au dépouillement.

Résultat du dépouillement :

1 – Nombre de Conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : **0**

2 – Nombre de votants : **21**

3 – Nombre de suffrages déclarés nuls : **0**

4 – Nombre de suffrages blancs : **0**

5 – Nombre de suffrages exprimés : **21**

6 – Majorité absolue : **11**

A ainsi obtenu **21 voix pour, Monsieur François de CANSON**

Monsieur François de CANSON ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, est proclamé Président de la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures, et il est immédiatement installé dans ses fonctions.

Monsieur le Président, prend la parole et déclare :

« Permettez-moi, avant de vous faire ma déclaration, de saluer la présence de ma mère dans la salle. Après toutes ces campagnes électorales il est bon de pouvoir compter sur ses proches. J'ai également une pensée particulière pour mon père, malgré qu'il m'ai souvent dit de ne pas trop faire de politique, je pense qu'il est fier».

"Mes chers collègues,

Merci Gisèle pour cette belle entrée en matière ... une première intervention assurée avec brio.

C'est avec plaisir que je retrouve les élus qui travaillent avec moi depuis l'origine de cette intercommunalité et bien évidemment je souhaite la bienvenue aux nouveaux entrants.

C'est avec beaucoup d'émotion que je prends à nouveau la présidence de cette assemblée et le fait d'être reconduit à l'unanimité est un honneur et cela m'oblige tout à la fois. Je continuerai à être le président fédérateur que je crois avoir toujours été pour une intercommunalité qui nous ressemble, qui nous rassemble.

Nous avons une chance rare, celle de pouvoir infléchir à sa destinée, d'en tracer les lignes, de l'imaginer et de la construire à notre image.

Merci aux élus et aux équipes qui m'ont accompagné avec lesquels nous avons déjà beaucoup réalisé depuis ces dix dernières années. Ensemble, nous avons su palier au désengagement de l'État en retrouvant des recettes via la dotation de solidarité, les fonds de concours et une expertise dans la conquête de subventions qu'elles soient départementales, régionales ou européennes.

Ces recettes ont toujours été réparties avec la volonté de la plus grande équité.

Par les compétences qui sont les nôtres, nous avons œuvré pour faire de notre territoire, un territoire exemplaire :

Un territoire vert et bleu, nature, respectueux de sa biodiversité avec le contrat de transition écologique.

Un tourisme responsable autour de 350 km de chemins de randonnées, de parcours sous-marins, de sites remarquables.

Une gestion rationnelle des déchets avec des habitudes de tri de plus en plus développées, avec une baisse notable de 10% des déchets ménagers collectés sur les 2 dernières années...

Une dimension économique de plus en plus structurée qui a notamment permis de distribuer plus de 300 000 euros à nos entreprises les plus en difficultés via le fonds Covid résistance initié par la Région.

Le temps de la maturité est arrivé. A nous de densifier nos compétences et de nous affirmer comme une intercommunalité de projets mais également de progrès.

Jacques Chaban-Delmas le répétait assez : « les maires sont les fantassins de la république, ils constituent l'armature indispensable à l'existence nationale. »

Ces derniers mois en ont été la parfaite illustration. Jamais les territoires n'ont été autant résilients, des mois à être les palliatifs d'un État pas toujours au rendez-vous.

Notre intercommunalité, et j'y tiens, doit respecter la différenciation tout en s'appuyant sur la compétence de chaque maire sur son propre territoire.

Nous devons avancer en rang serré pour sans cesse trouver des marges de

manœuvre financières nécessaires pour maintenir sur nos communes un service public efficace et rayonnant.

Aussi, notre chantier prioritaire va nous engager sur la réduction de nos lignes de fonctionnement en lançant l'étape indispensable de l'accélération de la mutualisation.

Nous sommes tous prêts. Dès le mois de septembre, j'y mettrai toute mon énergie. C'est la condition pour maintenir nos capacités financières.

Le développement économique de notre territoire par la création de nouvelles zones d'activités économiques, créatrices d'emplois reste une priorité.

Je pense à l'avenir de la base aéronautique de Cuers Pierrefeu, au devenir du site des Bormettes, à l'amélioration de la zone des Bousquets ou à la création de la zone du Niel.

La lutte contre les inondations et les feux de forêts retiendront plus que jamais toute notre attention.

Vous l'avez compris, le mot d'ordre est simple : travail, travail, travail !

Pour paraphraser Albert Camus « Quand on ne peut pas être une puissance, on peut être un exemple ».

Je sais pouvoir compter sur chacun d'entre vous au-delà des clivages politiques qui n'ont jamais trouvé leur place dans cette assemblée, pour continuer à faire rayonner Méditerranée Porte des Maures.

Encore merci pour votre confiance.»

N° 33/2020 : DÉTERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRÉSIDENTS

Le Président expose :

Lors de la première séance du Conseil communautaire qui suit le renouvellement intégral des conseils municipaux, il revient à l'organe délibérant de fixer par délibération le nombre de Vice-Présidents.

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des collectivités territoriales, le nombre de Vice-Présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze Vice-Présidents.

Toutefois, l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers de ses membres, fixer un nombre de Vice-Présidents supérieur dès lors qu'il ne dépasse pas 30% de l'effectif total et ne soit pas supérieur à quinze.

VU le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10 ;

CONSIDÉRANT que l'application première de l'article L 5211-10 porte à 5 (arrondi de 4,2) le nombre de Vice-Présidents au sein du conseil communautaire composé de 21 membres ;

CONSIDÉRANT que l'exécutif de la Communauté de communes est composé du Président et des Vice-Présidents,

CONSIDÉRANT la présence de 6 communes au sein de la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures, permettant ainsi de répartir la présidence et les vice-présidences entre chacune des communes ;

**LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

VOTE :

UNANIMITÉ 21 voix pour

DÉCIDE de fixer le nombre de Vice-Présidents à 5.

N°34/2020 : ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le Président expose :

Lors de la première séance du Conseil communautaire qui suit le renouvellement intégral des conseils municipaux, il revient à l'organe délibérant d'élire en son sein les Vice-Présidents de la Communauté de communes.

Les Vice-Présidents seront membres du bureau de la Communauté de communes en application des dispositions de l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

Leur élection s'effectue au scrutin uninominal à la majorité absolue.

Tout comme pour l'élection du Président, cette désignation intervient par un vote à bulletin secret.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-4 et L 5211-2 ;
VU la délibération n°33/2020 en date de ce jour déterminant le nombre de Vice-Présidents de la Communauté de communes ;

CONSIDÉRANT l'installation du Conseil de la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures consécutivement au renouvellement général des conseils municipaux au sortir des élections du 15 mars et 28 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT que les conditions matérielles nécessaires au déroulement de l'élection sont présentes,

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- **DE PROCÉDER** à l'élection des Vice-Présidents.

1^{er} Vice-Président

Est enregistrée la candidature au poste de 1^{er} Vice-Président de Monsieur Patrick MARTINELLI

Le Président invite les membres de l'assemblée à procéder au vote à l'appel de son nom. Les assesseurs tiennent le bureau de vote et procèdent au dépouillement.

Résultat du dépouillement :

1 – Nombre de Conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : **0**

2 – Nombre de votants : **21**

3 – Nombre de suffrages déclarés nuls : **0**

4 – Nombre de suffrages blancs : **1**

5 – Nombre de suffrages exprimés : **20**

6 – Majorité absolue : **11**

A ainsi obtenu **20 voix pour, Monsieur Patrick MARTINELLI**

Monsieur Patrick MARTINELLI ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, est proclamé 1^{er} Vice-Président de la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures, et il est immédiatement installé dans ses fonctions.

Déclaration de Monsieur le 1^{er} Vice-Président

« Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

La mutualisation est la grande force de notre intercommunalité.

Même si nous n'avions pas les mêmes habitudes au départ, nous avons su nous retrouver sur plusieurs thèmes comme les déchets et un projet commun très important qu'est le tourisme.

L'intercommunalité a été là pour appuyer toutes les communes.

C'est un plaisir de se retrouver là, et je partage votre émotion.

Merci pour votre confiance, vous pouvez compter sur moi et mon engagement en faveur de l'intercommunalité».

2nd Vice-Président

Est enregistrée la candidature au poste de 2nd Vice-Président de Monsieur François ARIZZI

Le Président invite les membres de l'assemblée à procéder au vote à l'appel de son nom. Les assesseurs tiennent le bureau de vote et procèdent au dépouillement.

Résultat du dépouillement :

- 1 – Nombre de Conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : **0**
- 2 – Nombre de votants : **21**
- 3 – Nombre de suffrages déclarés nuls : **0**
- 4 – Nombre de suffrages blancs : **0**
- 5 – Nombre de suffrages exprimés : **21**
- 6 – Majorité absolue : **11**

A ainsi obtenu **21 voix pour, Monsieur François ARIZZI**

Monsieur François ARIZZI ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, est proclamé 2nd Vice-Président de la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures, et il est immédiatement installé dans ses fonctions.

Déclaration de Monsieur le 2nd Vice-Président

«Mesdames, Messieurs,

Chers amis,

Merci de votre confiance.

Merci François de Canson de m'avoir nommé Vice-Président.

Les liens familiaux sont en effet très importants, permettez-moi d'avoir une pensée pour mon père et ma mère qui ne sont plus là mais qui seraient fiers aujourd'hui.

Au sein de notre intercommunalité, il est important d'être solidaire et de travailler dans le même sens afin de développer l'économie, si importante autour de la «Terre et de la Mer».

C'est un plaisir d'être dans cette intercommunalité avec vous tous».

3^{ème} Vice-Président

Est enregistrée la candidature au poste de 3^{ème} Vice-Président de Monsieur Bernard MOUTTET

Le Président invite les membres de l'assemblée à procéder au vote à l'appel de son nom. Les assesseurs tiennent le bureau de vote et procèdent au dépouillement.

Résultat du dépouillement :

- 1 – Nombre de Conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : **0**
- 2 – Nombre de votants : **21**
- 3 – Nombre de suffrages déclarés nuls : **0**
- 4 – Nombre de suffrages blancs : **0**
- 5 – Nombre de suffrages exprimés : **21**
- 6 – Majorité absolue : **11**

A ainsi obtenu **21 voix pour, Monsieur Bernard MOUTTET**

Monsieur Bernard MOUTTET ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, est proclamé 3^{ème} Vice-Président de la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures, et il est immédiatement installé dans ses fonctions.

Déclaration de Monsieur le 3^{ème} Vice-Président

*«Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,
Bonjour*

Je vous remercie pour votre confiance.

Même si nous sommes les petits nouveaux sachez que nous avons à cœur de développer la mutualisation. Ensemble nous dessinerons la lumière. Cuers sera force de proposition et nous allons travailler ensemble sans problème.».

4^{ème} Vice-Président

Est enregistrée la candidature au poste de 4^{ème} Vice-Président de Monsieur Gil BERNARDI

Le Président invite les membres de l'assemblée à procéder au vote à l'appel de son nom. Les assesseurs tiennent le bureau de vote et procèdent au dépouillement.

Résultat du dépouillement :

- 1 – Nombre de Conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : **0**
- 2 – Nombre de votants : **21**
- 3 – Nombre de suffrages déclarés nuls : **0**
- 4 – Nombre de suffrages blancs : **1**
- 5 – Nombre de suffrages exprimés : **20**
- 6 – Majorité absolue : **11**

A ainsi obtenu **20 voix pour, Monsieur Gil BERNARDI**

Monsieur Gil BERNARDI ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, est proclamé 4^{ème} Vice-Président de la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures, et il est immédiatement installé dans ses fonctions.

Déclaration de Monsieur le 4^{ème} Vice-Président

*«Mes chers collègues,
Monsieur le Président,
Merci pour cette élection et ce moment de réunion.
Continuons sur la lancée, je ferais part de la même implication dans mon travail».*

5^{ème} Vice-Président

Est enregistrée la candidature au poste de 5^{ème} Vice-Président de Madame Christine AMRANE

Le Président invite les membres de l'assemblée à procéder au vote à l'appel de son nom. Les assesseurs tiennent le bureau de vote et procèdent au dépouillement.

Résultat du dépouillement :

- 1 - Nombre de Conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : **0**
- 2 - Nombre de votants : **21**
- 3 - Nombre de suffrages déclarés nuls : **0**
- 4 - Nombre de suffrages blancs : **0**
- 5 - Nombre de suffrages exprimés : **21**
- 6 - Majorité absolue : **11**

A ainsi obtenu **21 voix pour, Madame Christine AMRANE**

Madame Christine AMRANE ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, est proclamée 5^{ème} Vice-Présidente de la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures, et elle est immédiatement installée dans ses fonctions.

Déclaration de Madame la 5^{ème} Vice-Présidente

*« Merci François,
Merci à vous tous.
Pour ceux qui ne nous connaissent pas, nous apprendrons à nous connaître,
Je défends tous les territoires, nous allons tous travailler ensemble,
Merci à tous ».*

Madame la Doyenne, Monsieur le Président, Madame la secrétaire de séance et les deux assesseurs procèdent à la signature du Procès Verbal de l'élection.

N° 35/2020 : LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Le Président expose :

Le jour de l'installation du Conseil communautaire, consécutivement au renouvellement intégral des conseil municipaux, et une fois qu'il a été élu, le Président de la Communauté de communes doit faire lecture devant le Conseil communautaire de la « Charte de l'élu local ».

Cette charte, qui a valeur législative, contient sept règles de bon comportement et de déontologie que tous les conseillers communautaires devront respecter.

La Charte accompagne les élus locaux tout au long de leur mandat et dans toutes les missions qui leur sont attachées. Elle vise à guider, dès le premier jour du mandat, le comportement, les agissements, l'état d'esprit des élus locaux dans toutes les instances où ils participent au nom et pour le compte de leur collectivité. Ce corps de règles vaut ainsi aussi bien à la table du Conseil communautaire, que dans les multiples structures (entreprises publiques locales, associations, etc.) dans lesquelles l'élu est appelé à siéger.

VU la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015, et particulièrement l'article L.1111-1-1 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT la Charte de l'élu local dont un exemplaire a été remis à chaque conseiller communautaire;

En vertu des dispositions susvisées,

Le Président de la Communauté de communes procède à la lecture de la « Charte de l'élu local »

Monsieur le Président procède à la remise des tablettes aux élus communautaires.

Il remercie l'ensemble des participants, souligne le bon état d'esprit ambiant et émet le souhait de continuer dans cette voie.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures 50 minutes.

Fait à La Londe les Maures, le 13 juillet 2020
Le Maire,
Président de Méditerranée Porte des Maures,
Conseiller Régional,
François de CANSON

